

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2008

Spécial mairies

C'est pas sorcier:

Dans la peau d'un maire

Un magazine présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud (2008), coproduit par Riff Production et France 3.

26 min

Telle est ma mairie

Une émission présentée par John Paul Lepers (2008), coproduite par LCP-Assemblée nationale et On y va! Média.

26 min

À l'occasion des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, deux magazines nous font découvrir les enjeux de l'institution communale et de la démocratie locale. *C'est pas sorcier: Dans la peau d'un maire* est un véritable jeu de rôle grâce auquel le fonctionnement d'une mairie nous devient familier. La série *Telle est ma mairie* se veut « road-movie citoyen », mené de ville en ville, à la rencontre des acteurs de la vie publique locale, pour rendre compte des débats de la cité.

***C'est pas sorcier* ■ FRANCE 3
SAMEDI 23 FÉVRIER, 20 h 20**

***Telle est ma mairie* ■ LCP
LE SAMEDI, 20 h 00**

Citoyenneté locale *in situ*

Éducation civique, cycle 3, sixième et troisième; ECJS, première

C'est pas sorcier:

Dans la peau d'un maire

Fred arbore l'écharpe tricolore du maire d'une commune de 5 200 habitants et feint de présider le conseil municipal pour mieux nous faire comprendre le fonctionnement d'une mairie tandis que Jamy, de son camion, apporte des explications, maquettes à l'appui. Les thèmes abordés sont: les différentes fonctions et domaines de compétences, les modalités d'exercice du mandat des élus, le budget communal et l'utilité de la coopération intercommunale, le plan local d'urbanisme (PLU) et les élections municipales.

Telle est ma mairie

John Paul Lepers explore le territoire municipal avec, pour guide essentiel, la voix des citoyens. Il rencontre de simples administrés, des responsables d'associations et des élus pour confronter les points de vue et prendre le pouls de la vie démocratique locale. Ce « road-movie citoyen » dessine de ville en ville le portrait d'une mairie, qui pourrait être la vôtre, la nôtre...

La commune et ses élus

> Comprendre le fonctionnement de l'institution communale et trouver des illustrations du travail des élus.

- *La collectivité territoriale de base.* Les élèves peuvent-ils citer des noms de communes, le département et la région (autres collectivités territoriales) dans lesquels leur commune est située? Le très grand nombre de communes (plus de 36 780) est une spécificité française (environ 13 000 en Allemagne, 8 000 en Espagne ou en Italie), de même que l'hétérogénéité de taille: moins de 4 ha pour le village fortifié de Castelmoron d'Albret et 18 360 km² pour Maripasoula, en Guyane; il existe des communes sans habitant, dans des zones dévastées pendant la première guerre mondiale, tandis que Paris compte environ deux millions d'habitants. En revanche, l'organisation des communes suit le même schéma général (même si Paris, Lyon et Marseille, dotés d'une mairie centrale et de mairies d'arrondissements, sont des cas particuliers dont on recherchera l'origine et la justification).

- *Le conseil municipal.* Chaque commune a une assemblée élue au suffrage universel direct tous les six ans. Ce conseil municipal représente les habitants et règle par ses délibérations les affaires locales (vote du budget, approbation du budget géré par le maire, gestion du patrimoine communal, décision de travaux, octroi de certaines aides...). L'effectif du conseil, qui dépend du nombre des habitants, est fixé par la loi: de 9 pour les communes de moins de 100 habitants, à 69 pour celles de plus de 300 000 (Paris, Lyon et Marseille ont davantage de conseillers), 29 pour le conseil que Fred préside. Pourquoi ce nombre est-il toujours impair? (Établissement d'une majorité.) Lors de leur première réunion, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire, qui est donc l'élu des élus de la commune.

- *La double casquette du maire.* Il est agent de l'État (pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections) et également l'organe exécutif ou le chef de l'administration communale. À ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil municipal, gère le budget, dirige les services municipaux et conclut les marchés et contrats au nom de la commune. On relèvera des actions de maires (célébration de mariages, projet d'urbanisme, attribution d'un local d'artistes, interdiction de tondre sa pelouse le dimanche matin, délivrance d'un permis de construire...) et on se demandera en vertu de quel statut du maire elles sont menées. Loin d'être un simple exécutant du conseil, le maire peut

prendre des décisions seul grâce aux arrêtés municipaux (en matière de sécurité et salubrité publiques, baignade, circulation...). Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et notamment de la police municipale, s'il y en a une. Pour autant, le maire dispose-t-il de pleins pouvoirs? Fred aurait-il une chance de réaliser son projet de métro dans une commune rurale? On réfléchira à ce qui pourrait l'en empêcher: délibération du conseil municipal, impossibilité de réunir le financement, désaccord des instances de l'intercommunalité, c'est-à-dire des groupes de communes qui mettent en commun des moyens et la coordination d'équipements coûteux et tentent d'éviter les doubles emplois, contrôle *a posteriori* de la légalité des actes communaux, et, bien sûr, crainte de ne pas être réélu par des électeurs, qui sont aussi des contribuables et, certainement, des citoyens avisés...

Les ressorts de la démocratie locale

> Réfléchir aux formes de la citoyenneté locale.

- On se renseignera sur les conditions requises pour pouvoir voter (être de nationalité française ou citoyen de l'Union européenne, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur les listes électorales) et sur les modes de scrutin des élections municipales (différents si la commune a plus ou moins de 3 500 habitants, le « panachage » étant alors permis).

- On identifiera des types d'interactions entre élus et citoyens et on en cherchera des illustrations (campagne électorale, représentation par l'élection, information et communication, dialogue et concertation, notamment dans le cadre des instances de démocratie participative tels les conseils de quartier, militantisme pour infléchir les décisions municipales, recours à la justice...).

Pour en savoir plus

- BATY Valérie, *Conseil municipal junior, à l'école de la citoyenneté*, CDP de Nouvelle-Calédonie, 2004.

<http://www.cndp.fr/Produits/detailsimp.asp?Id=67429>

- BISCHOFF Pierre, *Le Conseil municipal des enfants, une expérience citoyenne*, CRDP d'Alsace, 2001. VHS et livret.

<http://www.cndp.fr/Produits/detailsimp.asp?Id=16552>

- Sur Public Sénat, les émissions *Municipales, mode d'emploi* (4 min) et *Décentrez-vous!* (6 min), que l'on peut également visionner en ligne.

http://www.publicsenat.fr/emissions/municipales_mode_demploi/

<http://www.publicsenat.fr/emissions/decentrez-vous/>

Rédaction Hélène Pouyfaucou (CNDP)
Crédit photo Télédoc
Édition Émilie Nicot et Anne Peeters
Maquette Annik Guéry

Ce dossier est en ligne sur le site de Télédoc.

www.cndp.fr/tice/teledoc/